

# Concurrences

REVUE DES DROITS DE LA CONCURRENCE | COMPETITION LAW REVIEW

## Livres

Concurrences N° 4-2017 | pp. 225-229

---

SOUS LA DIRECTION DE

**Stéphane Rodrigues**

[stephane.rodrigues-domingues@univ-paris1.fr](mailto:stephane.rodrigues-domingues@univ-paris1.fr)

Maître de conférences HDR, École de droit de la Sorbonne (Université Paris I)

---

AVEC LA PARTICIPATION DE

**Antonin Pitras**

[antonin.pitras@gmail.com](mailto:antonin.pitras@gmail.com)

Doctorant - Ecole de droit de la Sorbonne (Université Paris 1)

**Athanase Popov**

[athanase.popov@ec.europa.eu](mailto:athanase.popov@ec.europa.eu)

Juriste, DG Énergie, Commission européenne

**Catherine Prieto**

[catherine.prieto@univ-paris1.fr](mailto:catherine.prieto@univ-paris1.fr)

Professeur, École de droit de la Sorbonne (Université Paris I)

SOUS LA DIRECTION DE

**Stéphane Rodrigues**

stephane.rodrigues-domingués@univ-paris1.fr

Maître de conférences HDR,  
École de droit de la Sorbonne  
(Université Paris 1)

AVEC LA PARTICIPATION DE

**Antonin Pitras**

antonin.pitras@gmail.com

Doctorant - Ecole de droit de la Sorbonne  
(Université Paris 1)

**Athanase Popov\***

athanase.popov@ec.europa.eu

Juriste,  
DG Énergie, Commission européenne

**Catherine Prieto**

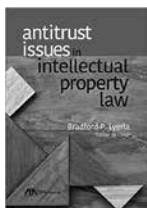
catherine.prieto@univ-paris1.fr

Professeur,  
École de droit de la Sorbonne  
(Université Paris 1)

*This section selects books on themes related to competition laws and economics. This compilation does not attempt to be exhaustive but rather a survey of themes important in the area. The survey usually covers publication over the last three months after publication of the latest issue of Concurrences. Publishers, authors and editors are welcome to send books to stephane.rodrigues-domingués@univ-paris1.fr for review in this section.*

Cette rubrique Livres recense et commente les ouvrages et autres publications en droit de la concurrence, droit & économie de la concurrence et en droit de la régulation. Une telle recension ne peut par nature être exhaustive et se limite donc à présenter quelques publications récentes dans ces matières. Auteurs et éditeurs peuvent envoyer les ouvrages à l'intention du responsable de cette rubrique : stephane.rodrigues-domingués@univ-paris1.fr

\*L'auteur s'exprime à titre personnel et son propos ne saurait engager l'institution pour laquelle il travaille.



**Antitrust Issues in Intellectual Property Law**

LYERLA Bradford P. (dir.)

American Bar Association (ABA)  
Book Publishing, 2016, 332 p.

Bradford P. Lyerla s'est entouré de quatre confrères pour mener à bien son projet éditorial exposé dans le chapitre 1 : un ouvrage de praticiens exposant les interactions entre le droit antitrust et le droit de la propriété intellectuelle, sans prétention d'exhaustivité, dans une photo instantanée de l'état de la jurisprudence sur les questions les plus sensibles. Les éditions devraient se succéder tous les deux ans tant les questions se renouvellent en permanence.

L'ouvrage s'attache, en premier lieu, à appeler à la vigilance lors des opérations de fusions-acquisitions après les déclarations de la FTC et du DOJ annonçant leur intention de focaliser leurs efforts sur les risques anticoncurrentiels qui les accompagnent. Le chapitre 2 invite les parties à vérifier l'impact sur les portefeuilles de propriétés intellectuelles (PI) au regard de marchés aussi divers que les marchés de biens, les marchés technologiques et les marchés de l'innovation. Le risque de "monopolization" au sens du Sherman Act est avéré par la voie d'acquisition directe ou indirecte de brevets. C'est notamment le cas avec le risque de barrières à l'entrée moyennant des refus d'octroi de licence, l'exclusivité imposée dans leur octroi, voire les ventes liées. La jurisprudence foisonne sur ces hypothèses.

Le chapitre 3 traite de la frontière entre l'octroi pro concurrentiel ou anticoncurrentiel de licences à travers l'examen de plus de quinze types de clauses susceptibles d'entraîner des restrictions de concurrence. Elles influencent les prix de base, la production, la répartition des domaines d'utilisation, l'exclusivité, les structures de royalties, les obligations de rétrocession, les ventes liées et les licences croisées. À cela s'ajoutent des préoccupations relatives à des formes de réciprocité contrainte, de mauvais usages de droits de propriété intellectuelle. Les questions procédurales sont ensuite couvertes dans le chapitre suivant à travers de grandes affaires devant les tribunaux américains. Un long et dense chapitre 5 est consacré au secteur pharmaceutique avec l'intersection de l'antitrust et de l'Abbreviated New Drug Application. Le contexte est celui de la règle de raison, depuis un arrêt de la Cour suprême de 2013 (*FTC v. Actavis*, 133 S. Ct. 2223), qui est favorable à l'appréciation des "reverse payments" en contrepartie de reports d'entrée sur le marché de génériques. Le dernier chapitre porte sur les brevets essentiels et la pratique des organisations de normalisation qui exigent de leurs détenteurs un engagement FRAND. Un panorama des contentieux est proposé en distinguant, d'une part, les actions privées au-delà de celles entre Microsoft et Motorola ou Apple et Samsung

et, d'autre part, les actions publiques du DOJ et de la FTC auxquelles sont ajoutées les actions des autorités étrangères comme celles de la Commission européenne, de la High Court de Londres et de la Cour de Mannheim.

Les praticiens européens seront plus particulièrement intéressés par les chapitres 3 et 7, dont les développements sont plus aisés à transposer dans les appréciations de nos autorités de concurrence.

C. P.



**The Art of Regulation. Competition in Europe – Wealth and Wariness**

KOENIG Christian et VON WENDLAND Bernhard, avec la collaboration de Nora Bettina Braun

Edward Elgar Publishing, 2017, 243 p.

Cet ouvrage est issu d'une collaboration entre Christian Koenig (professeur au Center for European Integration Studies, Université de Bonn) et Bernhard von Wendland (Direction générale de la concurrence, Commission européenne). Les auteurs se proposent d'étudier "l'Art de la régulation", en tant que fonction mise en œuvre par les institutions européennes. Dans une approche mêlant théorie et pratique, l'ouvrage s'adresse à la fois aux chercheurs, aux étudiants et aux praticiens. La démarche est transversale et pluridisciplinaire. Sont ainsi abordés successivement les fondements de la régulation, les conditions de son efficacité, ainsi que les instruments à la disposition du régulateur, dans leurs aspects tant juridiques qu'économiques, historiques et sociologiques.

Dans un chapitre introductif, les auteurs adoptent une définition fonctionnelle de la régulation, celle-ci devant être guidée par un objectif d'équité, au sens économique du terme, et de bien-être général. La régulation désigne ainsi toute intervention des pouvoirs publics dans l'allocation des ressources et visant à orienter le comportement des opérateurs de marché dans un sens conforme à l'intérêt général. Dans cette perspective, la régulation ne s'oppose pas au droit de la concurrence. Bien au contraire, aux côtés d'une forme verticale – ou sectorielle – de régulation visant à corriger les dysfonctionnements de marché, C. Koenig et B. von Wendland considèrent le droit de la concurrence comme une forme horizontale de régulation, en ce qu'il offre à l'administration les moyens d'une action exogène sur le comportement des opérateurs et donc sur l'allocation des ressources.

Le chapitre 2 est ensuite consacré à une brève étude historique de la régulation des marchés en Europe. Y sont ainsi décrites, depuis l'époque médiévale jusqu'à nos jours, les

Ce document est protégé au titre du droit d'auteur par les conventions internationales en vigueur et le Code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992. Toute utilisation non autorisée constitue une contrefaçon, délit pénal sanctionné jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende (art. L. 335-2 CPI). L'utilisation personnelle est strictement autorisée dans les limites de l'article L. 122-5 CPI et des mesures techniques de protection pouvant accompagner ce document. This document is protected by copyright laws and international copyright treaties. Non-authorized use of this document constitutes a violation of the publisher's rights and may be punished by up to 3 years imprisonment and up to a € 300,000 fine (Art. L. 335-2 Code de la Propriété Intellectuelle). Personal use is authorised within the limits of Art. L. 122-5 Code de la Propriété Intellectuelle and DRM protection.

différentes formes d'intervention publique sur le marché, oscillant entre principe de laisser-faire et dirigisme économique. Le chapitre retrace ainsi l'évolution de la régulation, partant des premières luttes contre les accaparements du Moyen Âge, en passant par les théories mercantilistes et marxistes, pour aboutir aux principes de l'ordo-libéralisme, dont se trouvent aujourd'hui largement imprégnées les institutions européennes.

Dans le troisième chapitre, sont exposés les différents "instruments" de régulation. Le droit de la concurrence offre ainsi différents moyens d'action horizontaux (c.-à-d. applicables à tous les secteurs) et permettant de lutter contre les distorsions de concurrence induites par le comportement des entreprises mais aussi des États. À cet égard, si les aides d'État peuvent être appréhendées sous l'angle du contrôle du régulateur européen, elles doivent également être considérées comme constituant en elles-mêmes, un instrument de régulation privilégié. Lorsque le marché ne peut seul parvenir à une allocation efficace des ressources, des outils de régulation sectorielle sont également à la disposition du régulateur et lui permettent notamment d'intervenir sur le nombre d'opérateurs ou sur la fixation des prix.

Le chapitre 4 aborde les fondements des interventions régulatrices mises en œuvre par les États, en particulier lorsqu'elles prennent la forme d'aides financières apportées aux entreprises. Si ces interventions peuvent être justifiées d'un point de vue strictement national, les auteurs mettent en exergue la tension pouvant exister entre ces mesures étatiques et les objectifs supranationaux propres à l'Union européenne (UE). Les institutions européennes ont ainsi la charge de définir les principes d'un intérêt commun, devant être partagé par l'ensemble des États membres et à la lumière duquel seront contrôlées les interventions étatiques.

Le chapitre 5 poursuit le raisonnement et démontre que le contrôle des aides d'État n'est plus seulement un outil de conciliation des intérêts nationaux et communautaires. Il est également devenu un véritable instrument de politique industrielle à la disposition de la Commission européenne. *Via* son pouvoir décisionnel, complété par l'adoption de textes de *soft law*, la Commission tendrait en effet à orienter l'adoption des aides dans une direction conforme à l'objectif général de compétitivité, tel que défini dans la stratégie de Lisbonne.

Le sixième chapitre est l'occasion d'étudier plus avant la dimension sectorielle de la régulation des marchés. De nombreux secteurs (télécoms, énergie, transport ferroviaire), caractérisés par une industrie de réseau et anciennement structurés sur l'existence de monopoles étatiques, ont ainsi fait l'objet d'une libéralisation. Les mécanismes de régulation consisteront alors principalement à garantir l'accès du réseau au profit des nouveaux entrants. À cet égard, le secteur financier doit être distingué des autres secteurs. En effet, les principes de régulation que le gouvernement ne cherchent pas à garantir l'accès à un réseau détenu par un opérateur historique mais à prévenir les risques de crise systémique.

Dans le septième chapitre, C. Koenig et B. von Wendland s'intéressent aux difficultés (voire à l'impossibilité) de concilier les régimes de contrôle d'aides d'État respectivement prévus par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le droit de l'UE. Selon les auteurs, cette incompatibilité résulte de l'absence de véritable intérêt commun partagé par l'ensemble des membres de l'OMC, si ce n'est le respect du libre-échange en tant que tel ; et cela contrairement à l'UE, qui ne poursuit ce principe de libre-échange qu'en tant que moyen de parvenir à une fin plus générale – le bien-être dans l'Union – permettant de justifier une aide d'État *a priori* incompatible avec le marché intérieur, mais contribuant à la réalisation d'un objectif supérieur.

Le huitième chapitre aborde enfin la question de la légitimité des institutions européennes dans leur entreprise de régulation des marchés. De ce point de vue, la dimension législative de la régulation ne soulève pas de difficulté particulière dans la mesure

où l'adoption des directives et règlements repose sur une procédure parlementaire, leur conférant, par définition, une légitimité démocratique. La régulation par la voie décisionnelle et l'adoption de textes de *soft law* peuvent apparaître plus problématiques, mais le contrôle juridictionnel des actes de la Commission est jugé satisfaisant. Pour autant, les auteurs envisagent la possibilité de créer une autorité de régulation européenne plus indépendante du pouvoir politique, sur le modèle de certaines autorités de régulation nationales.

En définitive, cet ouvrage présente un grand intérêt didactique. Il aborde les principaux aspects de la régulation d'une manière à la fois précise et synthétique. Sa dimension pédagogique se confirme par la reproduction d'extraits de jurisprudence et de textes fondamentaux, et par les nombreuses références bibliographiques à l'adresse des lecteurs souhaitant approfondir certains thèmes. La valeur de l'ouvrage réside enfin dans la capacité de ses auteurs à décrire fidèlement les mécanismes de régulation, à en cerner les enjeux, mais également à faire œuvre de proposition devant les difficultés persistantes.

A. Pitras



### La réforme des professions réglementées. Étude de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques

MARCOU Gérard<sup>1</sup>, BLANC François, DELION André et VIDAL Laurent (dir.)

IRJS Éditions, collection Bibliothèque de l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne – André Tunc, tome 83, 2017, 220 p.

Cet ouvrage collectif regroupe les actes d'un colloque qui s'est tenu en Sorbonne le 2 octobre 2015 sur la réforme des professions réglementées et, plus particulièrement, sur la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, plus connue sous le nom de "loi Macron".

Comme le résume Martine Behar-Touchais dans son rapport introductif, la plupart des contributions se résument au constat commun suivant : "ouvrir un secteur réglementé à la concurrence est un art difficile". De fait, certaines résistances et certains obstacles que l'on peut qualifier, bien que de manière caricaturale, de corporatistes rendent la tâche malaisée, comme l'illustrent le parcours parlementaire de la loi (Jean-Pierre Camby) et les revendications professionnelles dont font état les contributions consacrées en particulier aux notaires (Nicolas Laurent-Bonne), aux chauffeurs de taxi et d'autocars (Pierre Bourdon), aux greffiers des tribunaux de commerce (Jean-David Dreyfus) et, plus généralement, aux professions du droit (Camille Chaserant, Frédéric Marty, Gilbert Parleani).

Mais d'autres questions peuvent aussi se poser sous un prisme moins national et moins aut centré : la "loi Macron" respecte-t-elle les libertés et droits fondamentaux (Thomas Pez) et, plus généralement, le droit de l'Union (Jean Sirinelli) ? Si les réponses à ces questions sont nuancées, on notera qu'elles se posent souvent dans des termes similaires dans d'autres États membres de l'Union, du moins ceux qui font l'objet d'une analyse dans l'ouvrage, à l'instar de la Grèce (Vassiliki Kapsali), de l'Italie (Giuseppe Di Gaspere) et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne (John McEldowney).

Quoi qu'il en soit, il semble qu'en résumé la "loi Macron" se présente comme un "aiguillon concurrentiel" (Jean Sirinelli) qui permet de dessiner les contours d'un nouveau modèle de régulation pour favoriser à la fois l'accès au marché des jeunes professionnels

<sup>1</sup> L'ouvrage est dédié à Gérard Marcou, professeur à l'Université Paris I, qui nous a quittés en octobre 2016 et auquel l'auteur de ces quelques lignes entend aussi rendre ainsi un modeste et sincère hommage.

et poser un encadrement externe des tarifs. Reste à être attentif à sa mise en œuvre, dans le respect tout autant de la lettre que de l'esprit de la loi...

S. R.



### Choice. A New Standard for Competition Law Analysis?

NIHOUL Paul, CHARBIT Nicolas et RAMUNDO Elisa (dir.)

Concurrences, Paris, 2016, 304 p.

Onze contributions tendent à promouvoir le choix du consommateur en le présentant sous divers angles afin d'en mesurer toutes les potentialités. Paul Nihoul livre la première d'entre elles sous le titre "Freedom of choice: the emergence of a powerful concept in European competition law". Il examine les décisions emblématiques de la Commission européenne dans lesquelles le concept a été mis en avant (*Microsoft, France Télécom, Intel*). Il les met ensuite en perspective avec des arrêts fondamentaux tels que *Hoffmann-La Roche, United Brands, Michelin I*. Puis, il relève combien la liberté du choix s'insère dans une analyse multicritère à l'égard de laquelle la hiérarchisation ne peut se faire qu'au cas par cas. Rappelant que la concurrence est un processus, Paul Nihoul conclut de manière convaincante que la liberté du choix, avec la capacité de changer d'opérateur qui l'assortit, ne peut être qu'au cœur de ce processus.

Neil Averitt et Robert Lande prennent le relais dans un formidable élan (de la page 43 à 121 !) avec un intitulé qui campe l'étude aux États-Unis "Using the consumer choice' approach to antitrust law". Ils entendent contrecarrer l'idée selon laquelle le choix du consommateur offrirait une approche moins scientifique que le paradigme des prix ou de l'efficacité. Selon eux, il serait bien plus opportun en ce sens qu'il permettrait de couvrir l'ensemble des situations : celles où la concurrence se ferait par les prix et celles tout aussi nombreuses, sinon plus, où la concurrence serait dictée par la qualité, la diversité, l'innovation. Leur objectif est de jeter les bases empiriques de ce paradigme dans une analyse au cas par cas à travers des études rétrospectives mais aussi expérimentales afin de répondre aux exigences légitimes de prédictibilité et d'"administrabilité". Du point de vue américain, une telle approche conforte la mission de la FTC dans son articulation entre l'antitrust et la protection du consommateur. De plus, les auteurs font valoir à l'appui de nombreux exemples que le choix du consommateur est en définitive le fondement implicite de nombreuses affaires et est en totale adéquation avec le consensus qui s'est finalement imposé dans la politique antitrust.

Vient ensuite un article de Peter Behrens pour donner une consolidation historique forte au choix du consommateur dans le berceau européen de la politique de concurrence : "The consumer choice paradigm in German ordoliberalism and its impact on EU competition law". Il revient sur les contresens qui ont malheureusement entaché l'ordo-libéralisme et souligne l'approche systémique qui sous-tend le concept d'ordre. Cela lui permet ensuite de rappeler que Eucken et Böhm voyaient dans les consommateurs les arbitres du processus concurrentiel. Puis, exposant l'évolution de l'ordo-libéralisme, il constate que le paradigme sert le processus de découverte permanente selon la vision de Hayek. Puis, il confronte le choix du consommateur avec le concept de "consumer welfare" en tenant heureusement compte des différences de perception entre l'École de Chicago et le courant post-Chicago, marqué par une sophistication de l'analyse. Pour conclure, la liberté de choix du consommateur est présentée comme un mode de perfectionnement du courant post-Chicago, dont le prisme paraît trop étroit.

Robert Lande revient ensuite à la charge avec "Consumer choice, the best way to re-center the mission of competition law", qui est

une réactualisation d'un article ancien. Elisabeth de Ghellinck apporte la vision économique de Louvain avec "Consumer choice: an economic perspective". L'auteure choisit de concentrer son étude sur une seule dimension du choix : la variété de produits. Tout en admettant les limites du paradigme actuel de l'efficacité, elle le relativise notamment dans la pratique de la Commission européenne qui combine les preuves quantitatives et qualitatives. Elle ajoute aussi que les facteurs de concurrence sans les prix sont également dans les études de ratios. Enfin, elle considère que le paradigme du choix du consommateur ne suffit pas à surmonter les insuffisances du paradigme actuel, notamment lorsque les facteurs de concurrence sont en conflit ou encore dans les hypothèses de défaillance du marché. La solution qu'elle préconise tient à une meilleure appréciation des trois différentes dimensions de l'efficacité (allocative, productive et dynamique) pour une meilleure élaboration de la "theory of harm" dans chaque cas particulier.

Quant à Joshua Wright et Douglas Ginsburg, ils s'attachent à présenter "The goals of antitrust: welfare trumps choice". Ils viennent en contrepoint de la position défendue par Averitt et Lande. L'adoption du choix du consommateur comme paradigme constituerait, selon eux, une révolution qui se retournerait contre l'intérêt bien compris des consommateurs. Ce serait une approche non économique de l'analyse antitrust en ce sens qu'elle serait totalement déconnectée de la théorie et de la pratique de l'économie moderne. Elle réduirait le "consumer welfare", notamment dans les paramètres de la qualité et de l'innovation que veulent défendre ses promoteurs.

Steven Anderman, en tant qu'Européen, est plus circonspect, comme le laisse supposer l'intitulé de sa contribution : "Consumer welfare and consumer choice in the reconciliation of the conflicts between competition law and IPRs". Il est vrai que le choix du consommateur a été largement mis en avant par la Commission et le juge européen pour poser les limites de l'exercice des droits de propriété intellectuelle. Il en est résulté que les règles européennes en ont été appliquées plus sévèrement, mais avec une plus grande prédictibilité, ce qui est un paradoxe pour un concept critiqué en raison des difficultés à le cerner.

On retrouve ensuite une deuxième fois le duo Neil Averitt et Robert Lande sous le titre "Consumer choice: the practical reason for both antitrust and consumer protection law". Ils développent en réalité une idée déjà défendue plus haut. Puis, Neil Averitt revient en solo pour expliquer "How consumer choice' can unify the fields of competition and consumer protection law". En nouveau contrepoint, Thomas Rosch intervient en qualité d'ancien commissaire de la FTC pour répondre à la question suivante : "Can consumer choice promote trans-Atlantic convergence of competition law and policy?". Il doute qu'une convergence soit vraiment désirable et, en tout état de cause, une définition commune lui semble assez improbable. Enfin, il s'emploie à souligner les limites du concept du fait même que le consommateur risque fort d'être souvent manipulé.

Ceci ouvre la voie à la dernière contribution sur les "behavioral economics" sous la plume de Maurice Stucke : "When more is better and when less is more: behavioral antitrust and choice". On sait que les économistes du behaviorisme considèrent que les individus n'agissent pas toujours de la manière prédite par les théories néoclassiques. De manière générale, il est permis de penser que les consommateurs auront le sentiment d'un accroissement de bien-être face à une diversité de choix. Ce sera le cas tout particulièrement dans le domaine des médias en raison de la faible substituabilité des produits. Cependant, il arrive aussi que la multiplication des choix amoindrisse le bien-être. Le pouvoir de marché excelle à accroître une diversité qui n'est qu'apparente au détriment du consommateur et de la société dans son ensemble. "Choice overload" est donc un vrai sujet de préoccupation pour lequel la littérature économique n'a pas encore fourni un cadre analytique.

En conclusion, nous ne pouvons que constater que le point d'interrogation dans le titre de l'ouvrage se justifie. La promotion du concept est magistralement défendue par deux auteurs américains à travers quatre contributions très substantielles. Il n'en demeure pas moins qu'ils semblent encore très loin de susciter l'adhésion aux États-Unis d'Amérique mêmes. Du côté européen, les juristes sont beaucoup plus enclins à défendre le paradigme du choix du consommateur, mais les économistes restent très réservés. L'ouvrage ne peut que nous rendre encore plus attentifs aux motivations de la Commission et du juge européen dans leur mise en avant au cas par cas du concept, qui reste prometteur.

C. P.



### Abuse of Dominance in EU Competition Law. Emerging Trends

PARCU Pier Luigi, MONTI Giorgio et BOTTA Marco (dir.)

Edward Elgar, 2017, 208 p.

L'abus de position dominante en droit de la concurrence de l'Union européenne (UE) a fait l'objet de très nombreuses études. Les études synthétiques réunies par trois universitaires de l'Institut universitaire européen de Florence à la suite d'une session

de formation destinée aux juges en 2015 font le point sur les principales évolutions récentes en la matière.

L'ouvrage collectif qui en résulte regroupe huit contributions analysant le régime et la portée de l'article 102 du TFUE relatif à la prévention des abus de position dominante dans l'UE, incluant des analyses en droit comparé sur les droits allemand, autrichien, italien et du Royaume-Uni.

Dans l'introduction, L. Parcu, G. Monti et M. Botta rappellent que la définition de la position dominante est constante depuis l'arrêt *Hofmann-La Roche* de 1979. Par ailleurs, la Commission européenne a reconnu que certaines de ses décisions ont pu donner lieu à des définitions du marché trop étroites et pas assez motivées, si bien qu'elle a publié, en 1997, sa Communication sur la définition du marché en cause aux fins du droit communautaire de la concurrence (97/C 372/03, *JO C* 372 du 9.12.1997, pp. 5-13). Du côté de la mise en œuvre, les auteurs constatent que, du fait de la décentralisation de l'application du droit de la concurrence, un nombre croissant de décisions sanctionnant des abus de position dominante sont adoptées par les autorités nationales de concurrence des États membres. Comme on le sait, ces décisions font de plus en plus fréquemment l'objet d'actions en dommages-intérêts intentées devant des juridictions nationales.

Trois tendances ressortent de la mise en œuvre et de l'interprétation de l'article 102 TFUE. Une première tendance consiste à analyser l'intention dans l'examen de l'abus de position dominante. En effet, malgré la nature traditionnellement objective de la notion d'abus de position dominante, les juridictions de l'Union et celles des États membres tiennent de plus en plus souvent compte de l'intention anticoncurrentielle de l'entreprise en position dominante. Une deuxième tendance consiste, pour les juridictions nationales et le juge de l'Union, à reconnaître de nouvelles formes d'abus, par exemple dans le contentieux considéré comme purement dilatoire. Une troisième tendance consiste en la décentralisation dans l'application de l'article 102 TFUE. Cette tendance caractérise bien entendu le *private enforcement* devant les juridictions nationales. Toutes ces tendances continueront *a priori* à se développer dans les années à venir.

Pier Luigi Parcu et Maria Luisa Stasi analysent en détail le rôle de l'élément moral (de l'intention) dans l'appréciation du comportement au titre de l'article 102 TFUE. L'insistance sur le caractère objectif de l'abus de position dominante est présentée comme étant de la pure "rhétorique". Les auteurs déplorent

l'absence d'indications suffisantes ou claires en droit de l'Union quant au rôle de l'élément moral aux fins de l'évaluation du comportement au titre de l'article 102 TFUE, dans la réglementation comme dans la jurisprudence. Ils appellent de leurs vœux le lancement d'une discussion publique quant à la place de l'élément moral des infractions au droit européen de la concurrence.

Parmi les différentes contributions, Richard Whish explique notamment que le développement des actions autonomes au Royaume-Uni est dû au caractère insuffisant du *public enforcement* dans cet État. L'auteur conclut que le *private enforcement* est souvent très efficace en pratique.

Florian Schuhmacher se penche sur le rôle des présomptions de position dominante en droit de la concurrence allemand et autrichien. Il estime que lesdites présomptions sont utiles pour réduire la charge de la preuve qui pèse sur les autorités de concurrence ou les demandeurs à l'instance. Cependant, il précise que les seuils de parts de marché ne devraient constituer qu'un point de départ pour l'évaluation.

Mario Siragusa examine les nouvelles formes d'abus de position dominante et d'abus de droit en Italie, tandis que Rozeta Karova et Marco Botta étudient les sanctions de la tarification excessive des prix de l'énergie en comparant l'approche de la Commission européenne et celle des autorités nationales de concurrence.

Bien que le livre propose une synthèse complète et à jour des principaux développements du droit applicable à l'abus de position dominante, en étant à ce titre fort utile, on peut regretter l'absence de conclusion commune à l'ensemble des chapitres.

A. Popov

### À SIGNALER :

#### Une troisième voie entre l'État et le marché. Échanges avec Elinor Ostrom

ANTONA Martine et BOUSQUET François (dir.)

Éditions Quæ, 2017, 148 p.

Voilà un ouvrage plutôt original qui se présente comme le fruit de divers entretiens avec le prix Nobel d'économie 2009, Mme Elinor Ostrom. On y retrouve ainsi exposées les grandes thèses de cette économiste et politologue américaine sur l'importance de l'action collective pour opérer un changement d'échelle et permettre l'émergence d'une nouvelle gouvernance et d'une nouvelle économie institutionnelle, basée notamment sur une gestion auto-organisée des biens communs. "Ni État, ni marché", le lecteur sera ainsi invité à emprunter une troisième voie qui se veut propice à bâtir des systèmes socioécologiques durables...

S. R.

#### Droit des affaires de l'Union européenne

BLAISE Jean-Bernard et CHONÉ-GRIMALDI Anne-Sophie

PUF, collection Thémis droit, 2017, 550 p.

Bienvenue à ce nouveau précis consacré au droit des affaires de l'UE et qui fait la part belle aux règles de concurrence (notamment en matière d'interdiction des pratiques anticoncurrentielles et de contrôle des concentrations).

#### Competition Case Law Digest: A Synthesis of EU and National Leading Cases

JENNY Frédéric, CHARBIT Nicolas (dir.)

Concurrences, 3e édition, 2017, 614 p.

This 3rd edition of the Competition Law Digest provides a synthesis of EU and national leading antitrust cases from 1990 to 2016. The book is structured in two parts: Part I deals with competition rules

in general (cartels, unilateral practices, mergers...), whereas Part II is dedicated to specific sectors (automobile, energy, insurance, sports...). The Digest is to date the sole publication which allows lawyers, economists, in-house counsels, academics, and government officials to draw comparisons between competition case law and policies in the EU and in the Member States, and, in some instances, US antitrust law. This is an essential guide to learn about the most recent competition law trends.

### Dictionnaire des biens communs

CORNU Marie, ORSI Fabienne et ROCHFELD Judith (dir.)

PUF, collection *Quadrige dicos poche*, 2017, 1248 p.

Dans la catégorie des “sommés” académiques, voici le *Dictionnaire des biens communs*. Compte tenu de son volume, il ne pouvait être que le fruit d’un travail collectif. De fait, pas moins de deux cents auteurs y ont contribué pour fournir trois cent cinquante entrées (de “Abus de droit” à “Zone à défendre”, mais sans consacrer d’entrée au concept de concurrence...) qui reflètent la diversité et la richesse d’une notion particulièrement mobilisée aujourd’hui dans le discours tant politique, socio-économique que philosophique. À mi-chemin entre le vocabulaire et l’encyclopédie, comme le soulignent les trois coordinatrices de l’ouvrage, ce dictionnaire offre au lecteur les clefs essentielles de compréhension d’une société citoyenne et participative fondée sur l’usage et le partage de biens et de patrimoines communs à toutes les parties prenantes.

S. R.

---

### Competition Law in Finland

HILTUNEN Sari (dir.)

Wolters Kluwer, 3e édition, 2017, 200 p.

### Droit européen des aides d’État

KARPENSCHIF Michaël

Larcier, 2e édition, 2017, 526 p.

### Competition Law in the Slovak Republic

ORSULOVA Andrea et RAUS David

Wolters Kluwer, 2e édition, 2017, 204 p.

### Droit européen des concentrations

VALLINDAS Georges

Bruylant, préface de Santiago Soldevila Fragoso, collection *Competition Law/Droit de la concurrence*, 2017, 522 p.

Un nouveau venu dans la série des manuels consacrés au droit des concentrations de l’Union européenne, sous la plume d’un référendaire à la Cour de justice qui avait consacré sa thèse de doctorat à ce domaine et qui perpétue une analyse privilégiant un double prisme économique et juridique, parfaitement justifié au regard des caractéristiques de la matière.

S. R.

---

**Concurrences** est une revue trimestrielle couvrant l'ensemble des questions de droits de l'Union européenne et interne de la concurrence. Les analyses de fond sont effectuées sous forme d'articles doctrinaux, de notes de synthèse ou de tableaux jurisprudentiels. L'actualité jurisprudentielle et législative est couverte par onze chroniques thématiques.

---

## Editoriaux

Jacques Attali, Elie Cohen, Claus-Dieter Ehlermann, Jean Pisani Ferry, Ian Forrester, Eleanor Fox, Douglas H. Ginsburg, Laurence Idot, Frédéric Jenny, Arnaud Montebourg, Mario Monti, Gilbert Parleani, Jacques Steenbergen, Margrethe Vestager, Bo Vesterdorf, Denis Waelbroeck, Marc van der Woude...

---

## Interviews

Sir Christopher Bellamy, Lord David Currie, Thierry Dahan, Jean-Louis Debré, Isabelle de Silva, François Fillon, John Fingleton, Renata B. Hesse, François Hollande, William Kovacic, Neelie Kroes, Christine Lagarde, Johannes Laitenberger, Emmanuel Macron, Robert Mahnke, Ségolène Royal, Nicolas Sarkozy, Marie-Laure Sauty de Chalon, Tommaso Valletti, Christine Varney...

---

## Dossiers

Jacques Barrot, Jean-François Bellis, David Bosco, Murielle Chagny, John Connor, Damien Gérardin, Assimakis Komninou, Christophe Lemaire, Ioannis Lianos, Pierre Moscovici, Jorge Padilla, Emil Paulis, Robert Saint-Esteben, Jacques Steenbergen, Florian Wagner-von Papp, Richard Whish...

---

## Articles

Guy Canivet, Emmanuelle Claudel, Emmanuel Combe, Thierry Dahan, Luc Gyselen, Daniel Fasquelle, Barry Hawk, Nathalie Homobono, Laurence Idot, Frédéric Jenny, Bruno Lasserre, Luc Peepkorn, Anne Perrot, Nicolas Petit, Catherine Prieto, Patrick Rey, Joseph Vogel, Wouter Wils...

---

## Pratiques

Tableaux jurisprudentiels : Actualité des enquêtes de concurrence, Contentieux indemnitaire des pratiques anticoncurrentielles, Bilan de la pratique des engagements, Droit pénal et concurrence, Legal privilege, Cartel Profiles in the EU...

---

## International

Germany, Belgium, Canada, China, Hong-Kong, India, Japan, Luxembourg, Switzerland, Sweden, USA...

---

## Droit & économie

Emmanuel Combe, Philippe Choné, Laurent Flochel, Frédéric Jenny, Gildas de Muizon, Jorge Padilla, Penelope Papandropoulos, Anne Perrot, Nicolas Petit, Etienne Pfister, Francesco Rosati, David Sevy, David Spector...

---

## Chroniques

### ENTENTES

Ludovic Bernardeau, Anne-Sophie Choné Grimaldi, Michel Debroux, Etienne Thomas

### PRATIQUES UNILATÉRALES

Frédéric Marty, Anne-Lise Sibony, Anne Wachsmann

### PRATIQUES COMMERCIALES DÉLOYALES

Frédéric Buy, Muriel Chagny, Valérie Durand, Jean-Louis Fourgoux, Jean-Christophe Roda, Rodolphe Mesa, Marie-Claude Mitchell

### DISTRIBUTION

Nicolas Ereseo, Dominique Ferré, Didier Ferrier, Anne-Cécile Martin

### CONCENTRATIONS

Jean-François Bellis, Olivier Billard, Jean-Mathieu Cot, Ianis Girgenson, Jacques Gunther, Sergio Sorinas, David Tayar

### AIDES D'ÉTAT

Jacques Derenne, Bruno Stromsky, Raphaël Vuitton

### PROCÉDURES

Pascal Cardonnel, Alexandre Lacresse, Christophe Lemaire

### RÉGULATIONS

Laurent Binet, Hubert Delzangles, Emmanuel Guillaume, Jean-Paul Tran Thiet

### MISE EN CONCURRENCE

Bertrand du Marais, Arnaud Sée

### ACTIONS PUBLIQUES

Jean-Philippe Kovar, Francesco Martucci, Stéphane Rodrigues

### JURISPRUDENCES

#### EUROPÉENNES ET ÉTRANGÈRES

Karounga Diawara, Pierre Kobel, Silvia Pietrini, Jean-Christophe Roda, Per Rummel, Julia Xoudis

### POLITIQUES INTERNATIONALES

Sophie-Anne Descoubes, Marianne Faessel, François Souty, Stéphanie Yon-Courtin

---

## Livres

Sous la direction de Stéphane Rodrigues

---

## Revue

Christelle Adjémian, Mathilde Brabant, Emmanuel Frot, Alain Ronzano, Bastien Thomas

## > Abonnements Basic

### Revue Concurrences | Review Concurrences

- |  |          |          |
|--|----------|----------|
| <input type="checkbox"/> Version électronique (accès monoposte au dernier N° en ligne pendant 1 an, pas d'accès aux archives)<br><i>Electronic version (single user access to the latest online issue for 1 year, no access to archives)</i> | 545,00 € | 654,00 € |
| <input type="checkbox"/> Version imprimée (4 N° pendant un an, pas d'accès aux archives)<br><i>Print version (4 issues for 1 year, no access to archives)</i>  | 570,00 € | 582,00 € |

### e-Bulletin e-Competitions | e-Bulletin e-Competitions

- |  |          |          |
|--|----------|----------|
| <input type="checkbox"/> Version électronique (accès monoposte au dernier N° en ligne pendant 1 an, pas d'accès aux archives)<br><i>Electronic version (single user access to the latest online issue for 1 year, no access to archives)</i> | 760,00 € | 912,00 € |
|--|----------|----------|

## > Abonnement Concurrences+

Devis sur demande  
*Quote on request*

Revue et Bulletin: Versions imprimée (Revue) et électroniques (Revue et Bulletin) (avec accès multipostes pendant 1 an aux archives)  
*Review and Bulletin: Print (Review) and electronic versions (Review and Bulletin)*  
*(unlimited users access for 1 year to archives)*

Conférences: Accès aux documents et supports (Concurrences et universités partenaires)  
*Conferences: Access to all documents and recording (Concurrences and partner universities)*

Livres: Accès à tous les e-Books  
*Books: Access to all e-Books*

### Renseignements | Subscriber details

Prénom - Nom | *First name - Name* .....

Courriel | *e-mail* .....

Institution | *Institution* .....

Rue | *Street* .....

Ville | *City* .....

Code postal | *Zip Code* ..... Pays | *Country* .....

N° TVA intracommunautaire | *VAT number (EU)* .....

### Formulaire à retourner à | Send your order to:

#### Institut de droit de la concurrence

68 rue Amelot - 75011 Paris - France | [webmaster@concurrences.com](mailto:webmaster@concurrences.com)

#### Conditions générales (extrait) | Subscription information

Les commandes sont fermes. L'envoi de la Revue et/ou du Bulletin ont lieu dès réception du paiement complet. Consultez les conditions d'utilisation du site sur [www.concurrences.com](http://www.concurrences.com) ("Notice légale").

*Orders are firm and payments are not refundable. Reception of the Review and on-line access to the Review and/or the Bulletin require full prepayment. For "Terms of use", see [www.concurrences.com](http://www.concurrences.com).*

**Frais d'expédition Revue hors France 30 € | 30 € extra charge for shipping Review outside France**